

Procès verbal de séance

Séance du 12 Avril 2024

L' an 2024 et le 12 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, MARCHAL Yves

Absents excusés ayant donné procuration : M. Yves MARCHAL à Thierry HOTTE et Mme Cécilia MOUSSUT à Isabelle VAN DE ROSIEREN

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le Maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 15/04/2024

et publication ou notification
du : 15/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : VAN DE ROSIEREN Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2024-12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL
2024-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
2024-14 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023
2024-15 : VOTE DES TAXES COMMUNALES
2024-16 : VOTE DES SUBVENTIONS
2024-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
2024-18 : ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS 2022 ET 2023 DU SIVOS SUITE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA COMMUNE
2024-19 : MISES A DISPOSITIONS ET LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES
2024-20 : FESTIVITÉS 2024 : MODALITÉS ET TARIFS
2024-21 : RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

réf : 2024-12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2023 de la commune qui se présente comme suit :
Résultats de clôture 2023 :

- Investissement : - 53 498.90 €
- Fonctionnement : 299 159.06 €

Soit un résultat de clôture de + 245 660.16 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion 2023 du receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire donne la parole à André-Paul GUÉNARD, 1^{er} Adjoint, qui présente le Compte Administratif 2023 de la commune à l'assemblée.

- Excédent de fonctionnement 2023..... 65 396.03 €
- Résultat antérieur reporté.....233 763.03 €

Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2023 de 299 159.06 €

- Excédent d'investissement..... 22 632.52 €
- Résultat antérieur reporté..... - 76 131.42 €

Soit un résultat de clôture d'investissement 2023 de - 53 498.90 €

Soit un excédent de clôture de 245 660.16 €

Le compte administratif est donc identique, en tous points, au compte de gestion 2023 du receveur municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Monsieur André-Paul GUÉNARD qui fait procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

APPROUVE le Compte Administratif 2023.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-14 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget de la commune de Thennelières, Considérant qu'il n'y a rien à signaler, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement 2023..... 65 396.03 €
- Résultat antérieur reporté.....233 763.03 €
- Résultat à affecter (R002)299 159.06 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Excédent d'investissement 2023.....22 632.52 €
- Résultat antérieur reporté- 76 131.42 €
- Résultat à affecter(D001)- 53 498.90 €

Restes à réaliser

- En dépenses d'investissement110 000 €
- En recettes d'investissement.....24 000 €

Soit un besoin de financement (1068)139 498.90 €

Affectations

- Report en fonctionnement (R002)159 660.16 €
- Report en investissement (D001)53 498.90 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-15 : VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que les taux ont été augmentés de 5 % l'année dernière et précise que, même si la commune décide de ne pas les revaloriser à la hausse, l'État procède à une augmentation des bases automatiquement, ce qui finalement donne des impôts plus élevés.

En conséquence, suite à la réunion de la commission des finances et au vu du contexte économique, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024, identiques à ceux de 2023, comme suit :

- taxe d'habitation : 7.50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14.86 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-16 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** les subventions suivantes :

- 800 € ADMR (à l'unanimité)
- 300 € CERCLE DU TILLEUL (à l'unanimité)
- 200 € SOCIÉTÉ DE CHASSE (à l'unanimité)
- 500 € L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE THENNELIÈRES (1 conseiller ne prend pas part au vote car il est président de l'Amicale)
- 300 € AMIS DU PARC (à l'unanimité)
- 800 € COMITÉ DES FÊTES DE THENNELIÈRES (à l'unanimité)
- 500 € LES GALOPINS (à l'unanimité)
- 400 € GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (à l'unanimité)
- 200 € ÉCOLE DE MUSIQUE DE LUSIGNY (à l'unanimité)

Le conseil municipal rappelle que les subventions ne seront versées qu'en échange du dépôt d'une demande accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

De plus, Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétée pour les subventions est de 5 000 €. D'autres demandes, reçues en cours d'année, pourraient être étudiées au cas par cas.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024, établi avec la commission des finances qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : en dépenses : 446 900 € en recettes : 596 360.16 €
- Section d'investissement : 588 998.90 €

et donne des explications au fur et à mesure de la lecture.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif susdit.

PRÉCISE que la fongibilité des crédits est fixée à 7.5 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-18 : ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS 2022 ET 2023 DU SIVOS SUITE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOS a été créé il y a maintenant quelques années et que la majorité des

dépenses engendrées par son fonctionnement sont réglées directement par le syndicat. Cependant, les communes membres en ont financé certaines d'entre elles en 2022 et 2023. Pour 2022, Thennelières a mandaté pour l'année 2022 : 13 264.50 € et 15 490.33 € pour 2023. Il a donc été décidé que le SIVOS procéderait au remboursement de ces montants en 2 échéances : l'une en avril et l'autre en juillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE d'encaisser ces montants selon les modalités indiquées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'émission des titres afférents au compte 70878

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstentions : 01)

réf : 2024-19 : MISES A DISPOSITIONS ET LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique que les tarifs ont été définis dans la délibération n°2023-08 mais que rien n'a été fixé pour la mise à disposition de la grange dont les travaux vont bientôt être achevés.

Il rappelle les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente à savoir :

Mise à disposition gracieuse en cas de deuil,

Particuliers habitant la commune : 150 €,

Association locale qui occupe la salle de façon répétitive ou permanente à but lucratif : 100 € à l'année,

Association locale qui occupe la salle de façon occasionnelle (AG, réunions) ou à but non lucratif : gratuit pour l'année,

Entité extérieure (association, entreprise...) qui occupe la salle occasionnellement à but non lucratif : journée en semaine : 100 € par location,

Entité extérieure (association, entreprise...) qui occupe la salle de façon répétée ou permanente à but non lucratif : 200 € à l'année.

Pour la mise à disposition de la grange, la tarification suivante est proposée :

- Associations : gratuit,

- Tanoclariens : 250 €

- Extérieurs : 400 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'application des tarifs ci-dessus énumérés.

CHARGE Monsieur le Maire de leur mise en application.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-20 : FESTIVITÉS 2024 : MODALITÉS ET TARIFS

Monsieur le maire rappelle que la dernière délibération pour les tarifs des festivités a été prise le 08 avril 2022. Depuis cette date, le coût de la vie a augmenté et il convient donc de répercuter cette hausse sur les prix proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'appliquer les tarifs comme suit, et ce jusqu'à nouvel ordre :

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

- Plateaux repas :

Gratuit pour les habitants de la commune

Personnes extérieures : 7 € pour les moins de 7 ans et 15 € pour les plus de 7 ans

- Tickets jeux

4.00 € les 5 tickets

8.00 les 10 tickets

REPAS COMMUNAL

Moins de 7 ans : gratuit

De 8 à 12 ans : 10 €

Plus de 12 ans et adultes : 20 €

BOISSONS TOUTES FESTIVITÉS

Soda (coca, orangina...) : 2 € la cannette

Bière : 2 €

Coupe de champagne : 4 €

Bouteille de champagne : 25 €

Bouteille de vin : 6 €

Eau gratuite

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-21 : RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique que la secrétaire de Mairie en poste a demandé à faire 19 heures hebdomadaires au lieu des 20 heures qu'elle effectuent actuellement pour des raisons personnelles. Pour cette raison, il est donc aussi nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Adjoint technique principal de 1ère classe : 1 poste à 34 heures hebdomadaires,
- Adjointe administrative principale de 1ère classe : 1 poste à 19 heures hebdomadaires,
- Rédacteur / rédactrice : 1 poste à 19 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la baisse du temps de travail hebdomadaire qui passe à 19 heures,

ACCEPTE la mise à jour du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux démarches afférentes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* Arbustes à l'entrée du village : il y en a à changer, monsieur le Maire préfère attendre le passage du Tour de France. En effet, certains pourraient être abimés lors de cette manifestation.

* Changement d'une borne incendie : monsieur le Maire a reçu un devis d'un montant de 4 388.40 € TTC pour le remplacement du poteau qui se situe à l'angle du carrefour des rues Saint Jean et du 14 Juillet. Des précisions vont être demandées.

* Entretien toitures Eglise et Atelier : monsieur le maire explique avoir reçu plusieurs devis pour le démoussage et traitement de l'ancienne écurie mais aussi pour la réparation de la rive en zinc. Il confirme avoir eu récemment au téléphone l'entreprise qui a été retenue pour l'entretien de la toiture de l'église qui a confirmée qu'elle allait intervenir courant avril 2024.

* Aire de jeux : il a été signalé en Mairie, la présence de guêpes. Or, après vérification, il s'avère que ce sont des abeilles et qu'on ne peut donc procéder à leur destruction.

* Église communale : elle se dégrade, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il serait bon qu'un chiffrage des travaux nécessaires mais aussi des subventions à toucher soit établi afin que ceux-ci se déroulent sur le prochain mandat.

* Tour de France : une réunion a eu lieu avec les associations. Le village sera décoré et l'entrée de village le sera en "bleu, blanc, rouge" . Des vélos sont recherchés afin d'en mettre à plusieurs endroits mais aussi un mannequin afin de le positionner sur l'un deux. Un mot va être distribué dans la boîte aux lettres de tous les habitants pour la fabrication de fleurs.

* Dates des festivités : le repas des voisins aura lieu le 31 mai et celui de la fête nationale le 13 juillet puisque le 14 tombe un dimanche cette année.

Séance levée à : 21:21

En mairie, le 15/04/2024

Le Maire

Bernard ROBLET



